

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 236-2017

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de
directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.612

Déposée le: 12.10.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) (porte-parole)
Gygax-Böninger (Obersteckholz, PBD)
Kohli (Bern, PBD)

Cosignataires: 4

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Oui 23.11.2017

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Réorganisation des Directions: quo vadis?

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un rapport sur l'état de la réorganisation, les démarches entreprises et le calendrier défini.

Développement :

Au Grand Conseil, on a l'impression que la réorganisation des Directions, demandée notamment par une motion du PBD, s'enlise. L'élaboration et la mise en œuvre du projet de réorganisation exigent sans conteste un certain temps. Cela étant, il s'agit de prendre progressivement des mesures concrètes, de développer une structure générale et de définir un calendrier.

Motivation de l'urgence : la motion « Réorganisation des Directions », déposée en novembre 2015, charge le Conseil-exécutif de proposer une réorganisation des attributions des Directions d'ici aux prochaines élections de renouvellement général en 2018. Même si, lors du débat, le Grand Conseil était disposé à accorder plus de temps au Conseil-exécutif pour l'élaboration du rapport, plus aucune communication n'a

été faite sur l'état actuel du projet après la réunion de lancement. La législature se termine en mai 2018 ; il serait dès lors juste et important que le Parlement actuel soit encore informé de l'avancement des travaux.